

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel d'Agglomération à Narbonne, sous la présidence de M. Jacques BASCOU

Séance publique du 13 JANVIER 2020 à 8h30

Date de convocation : 7 janvier 2020

Délibération

N°B2020_02

Membres en exercice : 24

Votants : 18

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

SECRETAIRE DE SEANCE : Alain FABRE

PRESENTS : Jacques BASCOU, Marie BAT, Alain FABRE, Guillaume HERAS, Gérard KERFYSER, Aimé LAFFON, Serge LALLEMAND, Tristan LAMY, Henri MARTIN, Eric MELLET, Carmen MOUTOT, Marc ORTIZ, Michel PY, Edouard ROCHER

EXCUSES : Yves BASTIE, Didier CODORNIU, Viviane DURAND, Christian LAPALU, Jacques POCIELLO, Magali VERGNES

EXCUSES AVEC PROCURATION : Jacques BLAYA, Roger BRUNEL, Isabelle HERPE, Michel JAMMES

Nomenclature Etat : Finances locales - Subventions

OBJET : Finances – Demandes de subventions à l'Etat, à la Région Occitanie et au Département de l'Aude– Rénovation thermique de l'Hôtel d'Agglomération

Le Grand Narbonne mène, depuis plusieurs années, une politique de rénovation de son patrimoine bâti dans le double objectif d'en faciliter l'usage et de réduire les consommations énergétiques.

Après la Maison Bonnal au Somail et le bâtiment abritant le Conservatoire de Musique et l'Ecole d'Arts Plastiques situé Quai Dillon, l'agglomération a ouvert en 2019 un programme de rénovation des menuiseries de l'Hôtel d'Agglomération, identifié comme particulièrement énergivore.

Un programme de remplacement de 45 fenêtres (dont les menuiseries du grand hall) a été mis en place pour l'année 2020.

Le coût global de l'opération est estimé à 100.000 €.

Le Grand Narbonne peut déposer des dossiers de demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du Contrat de Ruralité 2017-2020, auprès de la Région Occitanie dans le cadre du Contrat Territorial 2018-2021 et auprès du Conseil Départemental de l'Aude.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Etat (Contrat de ruralité 2017-2020) : 30.000 € (30%)
- Région Occitanie (Contrat 2018-2021) : 20.000 € (20%)
- Département de l'Aude : 30.000 € (30%)
- Autofinancement Grand Narbonne : 20.000 € (20%)

Vu en Commission 1 du 6 janvier 2020,

A l'unanimité, le Bureau décide :

- De solliciter une aide auprès :
 - de l'Etat dans le cadre du Contrat de ruralité 2017-2020
 - de la Région Occitanie dans le cadre du Contrat Territorial 2018-2021
 - du Département de l'Aude
- D'arrêter le plan de financement figurant ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à en négocier les modifications éventuelles
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération certifiée
exécutoire compte
tenu de sa
transmission en
Sous-Préfecture
le : |PREF|
et de sa publication
le : |AFF|**

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,

Le Président,

Jacques BASCOU

